

ID Dossier : 426

Plan Ecophyto II – Appel à projets national

## REPNNP

### Recensement et échanges de pratiques autour des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)

## 0 – Références

**Numéro et libellé de l'action du plan Ecophyto II dans lequel s'inscrit le projet :**

Axe : « n° de l'axe » « libellé de l'axe »

Action(s) : « n° de l'action » : « libellé de l'action »

Date de la demande : 2017-08-31

**Mots clefs (5 au maximum) :**

PNPP, savoir-faire, pratiques, échanges, alternatives

**Région de localisation principale du projet :**

Autre

Le cas échéant, autre région de localisation principale du projet : France

## 1 – Objectifs du projet (contexte, domaine concerné, problème posé, avancées attendues, résultats à atteindre) : résumé pédagogique et succinct du projet

**NB : la saisie de texte est limitée à 2000 caractères soit 20 lignes environ.**

Les impacts sanitaires et environnementaux des produits phytopharmaceutiques sont aujourd'hui reconnus. Le plan Ecophyto I avait pour objectif de réduire de 50% l'usage des produits phytopharmaceutiques dans un délai de 10 ans. Le plan Ecophyto II poursuit cette dynamique. De nombreux agriculteurs cherchent à faire évoluer leurs pratiques afin de réduire voire exclure l'usage de ces produits. Les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) constituent une alternative afin d'atteindre ces objectifs. Définies par la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (2014), les PNPP sont composées soit de substances de base soit de substances naturelles à usage biostimulant. La très grande majorité des PNPP ont une fonction biostimulante. Elles peuvent être à base de prêle, de fougère ou de vinaigre blanc, etc, sous forme d'extrait fermenté, de décoction, d'infusion ou de macération. Leur utilisation fait appel à des savoir-faire anciens. Aujourd'hui, en partie autorisées à la fabrication, à l'utilisation et à la commercialisation, il apparaît indispensable de développer l'usage de ces préparations pour lesquelles il manque des espaces d'information et de partage entre les paysans.

Le projet présenté par la Confédération paysanne vise à favoriser cet échange de savoir-

faire. Après un premier temps de bibliographie, le projet organise un travail d'enquête auprès de paysan.ne.s utilisateur.rice.s de PNPP afin d'identifier les pratiques sur le terrain. Pour favoriser l'échange de savoir-faire une série de rencontres est organisée sur le territoire afin de mettre ensemble tou.te.s les paysan.ne.s intéressé.e.s par le sujet. Ces travaux permettront d'éditer des fiches pratiques et des interviews de paysan.ne.s utilisateur.rice.s sur leur ferme. Il se conclut par un colloque afin de mettre en contact l'ensemble des personnes intéressé.e.s, de présenter les travaux menés et de réfléchir à une pérennisation des espaces d'échanges que le projet aura participé à créer.

## **2 – Maître d'ouvrage (bénéficiaire de la subvention demandée) – Identité**

### **Le bénéficiaire de la convention avec l'AFB :**

**Nom :** Pinatel

**Prénom :** Laurent

**Organisme employeur :** Confédération paysanne

**Adresse :** 104 rue Robespierre 93170 Bagnolet

**Téléphone / Fax :** 0143620404

**Mail :** [contact@confederationpaysanne.fr](mailto:contact@confederationpaysanne.fr)

### **Nom et coordonnées (mail, téléphone) du chef de projet :**

Guichard Suzie

[sguichard@confederationpaysanne.fr](mailto:sguichard@confederationpaysanne.fr)

0143621030

### **Nom et coordonnées (mail, téléphone) du correspondant au service juridique :**

Bonati Jacques

[jbonati@confederationpaysanne.fr](mailto:jbonati@confederationpaysanne.fr)

0143621036

### **Nom et coordonnées (mail, téléphone) du correspondant au service financier :**

Stab Odile

[ostab@confederationpaysanne.fr](mailto:ostab@confederationpaysanne.fr)

0143621879

### **Les partenaires du projet (si reversement de tout ou une partie des subventions accordées) :**

**Les modalités de reversement des subventions aux partenaires ci-dessus désignés doivent être clairement indiquées dans le plan de financement.**

**Nom de l'organisme, adresse, téléphone / fax / mail des structures partenaires faisant l'objet d'un reversement de subvention AFB et coordonnées (mail, téléphone) des responsables du projet pour chaque partenaire : voir tableau spécifique si le projet comporte des partenaires.**

### 3 – Le projet concerné (descriptif du contenu du projet)

#### Description détaillée du projet et des objectifs poursuivis

Le projet national « Recensement et échanges de pratiques autour des PNPP » a vocation :

- à développer notre compréhension collective de l'usage des PNPP en France par un travail bibliographique et un travail d'enquêtes.

- à favoriser l'échange de pratiques et de savoir-faire entre les paysan.ne.s utilisateur.rice.s et non utilisateur.rice.s de PNPP.

L'ambition de ce projet est de permettre la diffusion des connaissances et des pratiques sur les PNPP. Il s'adresse à tou.te.s les paysan.ne.s et à tou.te.s les acteur.rice.s du monde agricole afin de développer les alternatives aux produits phytosanitaires. Il doit favoriser la mise en place d'espaces d'échanges formels et/ou informels d'un réseau afin de maintenir des savoirs qui risquent de disparaître, de promouvoir des pratiques alternatives aux produits phytopharmaceutiques et de permettre leur reconnaissance scientifique et institutionnelle. Ce projet répond à une série de besoins identifiés tels la faiblesse des échanges entre les paysan.ne.s ; le faible partage des expériences et la difficulté pour un paysan.ne à obtenir des références sur les PNPP. Il existe de nombreux savoirs et de nombreuses pratiques sur les fermes que de nombreux paysan.ne.s ne demandent qu'à transmettre et partager. Le manque d'espace de partage d'informations et d'expériences sur ces préparations est une limite forte à leur démocratisation. Ce projet doit permettre de combler en partie ces faiblesses en favorisant des lieux de discussions et de réflexions entre paysan.ne.s. Le projet couvre toutes les productions végétales. Il vise en priorité l'ensemble des paysan.ne.s mais doit aussi servir aux technicien.ne.s et chargé.e.s de missions des organismes professionnels agricoles qui accompagnent les paysan.ne.s sur le terrain, aux acteur.rice.s de la recherche qui travaillent sur les produits phytopharmaceutiques et leurs alternatives, aux institutions publiques qui mettent en œuvre les politiques de développement et de soutien à l'agriculture. Dès sa conception, ce projet est mené en partenariat avec Aspro-PNPP (association pour la promotion des préparations naturelles peu préoccupantes ; basée en Dordogne ; <https://www.aspro-pnpp.org/>). La Confédération paysanne est partenaire d'Aspro-PNPP depuis ses débuts. Cette association fédère déjà un petit nombre de personnes intéressées par les PNPP. Ces personnes seront des ressources importantes pour l'ensemble du projet (en particulier pour l'étude bibliographique, l'enquête de terrain et les rencontres d'échanges - voir ci-après) parce qu'elles sont mobilisées depuis plusieurs années. Au cours du projet la Confédération paysanne fera appel à de nombreuses organisations et réseaux afin que ce travail touche le maximum de paysan.ne.s. Sur le territoire, le réseau de la Confédération paysanne est en relation étroite avec le réseau de la FADEAR (la Fédération des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural). Une Adear est une association qui regroupe des paysannes et des paysans et d'autres acteurs du monde rural, réunis par l'envie de partager leur expérience et leurs savoir-faire pour permettre de maintenir et d'installer des paysan.ne.s nombreux.euses et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne. Les Adear accompagnent les paysan.ne.s qui veulent améliorer leurs pratiques, développer l'autonomie de leur ferme, la qualité de leurs produits ou diversifier leur activité par des conseils, mais aussi des formations adaptées au rythme de travail des paysan.ne.s. Les Adear ont une expérience importante de mise en relation des paysan.ne.s entre eux pour s'apporter conseils, soutien et appuis. Habitée à accompagner individuellement et collectivement les paysan.ne.s, la Fadar est un réseau précieux pour ce projet. Dès le début du projet, l'information sera transmise à une diversité d'organisations et d'institutions du monde agricole qui pourraient être intéressé.e.s par cette problématique. La FADEAR est membre du réseau InPACT constitué d'un réseau important de paysan.ne.s et avec lequel elle a des habitudes de travail régulières. Les chambres d'agriculture seront aussi informées du projet et invitées à transmettre l'information sur leurs territoires. Ce projet se déroulera sur 24 mois (de janvier 2018 à décembre 2019) et concernera l'ensemble du territoire français.

## **Présentation des opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs**

### **ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE**

Une étude bibliographique est réalisée. Elle permet d'établir un état des lieux des connaissances formalisées (bibliographie) autour de l'usage des PNPP et de mettre en évidence un premier lot de pratiques. Ce travail centralise des connaissances et informations aujourd'hui dispersées chez plusieurs acteur.rice.s du sujet. En plus d'être bibliographique, ce travail devra faire appel aux personnes identifiées (paysan.ne.s, chercheur.e.s, technicien.ne.s, etc) comme travaillant sur le sujet pour nourrir l'analyse. Ces travaux doivent alimenter la suite du projet grâce à une synthèse du maximum de connaissances sur le sujet afin que toutes les personnes impliquées puissent avoir un premier niveau d'information homogène. Cette étude est rendue et diffusée sous la forme d'un rapport et éventuellement de documents supports de vulgarisation. Elle est mise à disposition sur les sites internet de la Confédération paysanne et d'Aspro-PNPP ainsi que de toutes les organisations et instituts qui le souhaitent.

Calendrier: Le travail de bibliographie vient en début de projet, préalablement à la suite des actions et notamment l'enquête de terrain (voir action suivante).

### **ENQUÊTE DE TERRAIN**

Afin de compléter l'étude bibliographique, une enquête de terrain est menée auprès de paysan.ne.s utilisateur.rice.s de PNPP ainsi que de paysan.ne.s non utilisateur.rice.s. Ce travail d'enquête répond à un besoin complémentaire d'information ; d'avoir une meilleure visibilité du réseau potentiel d'utilisateur.rice.s de PNPP et de leurs pratiques. Cette enquête permet aussi d'identifier les contextes dans lesquels ces usages à base de PNPP sont pratiqués et d'identifier les personnes prêtes à échanger leur savoir-faire avec d'autres. Un questionnaire est réalisé afin de mener cette enquête. Grâce aux réseaux des divers partenaires, environ une trentaine de paysan.ne.s est interrogée. Le comité de pilotage a la charge de définir précisément les objectifs de l'enquête. De manière générale, il s'agit d'identifier les pratiques des personnes interrogées ; depuis quand sont-elles mises en œuvre sur la ferme ; pour quelles raisons ont-elles fait ce choix ; les appuis trouvés sur le territoire ; les manques qu'ils ressentent par rapport à cette pratique; etc. L'enquête doit aussi identifier des personnes non utilisatrices mais qui s'y intéressent : pourquoi ne les utilisent-elles pas encore ; quelles sont les contraintes; etc. Cette phase de terrain couvre une diversité de productions et de préparations.

Calendrier : La phase d'élaboration de l'enquête se fait en parallèle du travail bibliographique. L'enquête se déroule tout au long de l'année 2018. Les résultats de l'enquête sont mis en forme dans un rapport et leur restitution aura lieu lors du colloque final organisé en novembre 2019 (voir plus loin).

### **RENCONTRES D'ÉCHANGES DE PRATIQUES**

Parallèlement à l'enquête de terrain 6 rencontres d'échanges sont organisées sur l'ensemble du territoire afin de mettre en contact les paysan.ne.s intéressé.e.s par le sujet, utilisateur.rice.s ou non, afin de favoriser l'échange de savoir-faire. Les lieux des rencontres sont déterminés lors de l'étude bibliographique et de l'enquête de terrain en fonction des territoires où il existe des dynamiques particulières. Les premiers contacts avec les partenaires montrent qu'il y a un vivier important de personnes qui utilisent les PNPP mais qu'il manque les espaces d'échanges et de mutualisation. Tou.te.s les paysan.ne.s qui le souhaitent peuvent participer à ces rencontres. Les invitations seront transmises aux réseaux locaux de paysan.ne.s afin de favoriser la participation du plus grand nombre. Le remboursement des frais de transport, de repas et la possibilité d'indemnisation pour ces rencontres permettent aux paysan.ne.s d'y participer plus facilement. Ces rencontres d'échanges contiennent trois grands objectifs :

- formation : apporter les éléments techniques et juridiques sur les PNPP et présenter les premiers travaux du projet (bibliographie, enquête)
- permettre à chacun.e de partager son expérience

- échanger sur les pratiques culturales

Calendrier : Ces rencontres sont menées tout au long de l'année 2018 et du premier semestre 2019. Elles alimentent le travail d'enquête et inversement. Toutes les rencontres font l'objet d'un compte-rendu et la restitution finale de ces rencontres aura lieu lors du colloque organisé en novembre 2019 (voir plus loin).

#### OUTILS DE COMMUNICATION

L'enquête de terrain et les rencontres d'échanges permettent d'établir une série de documents de communication afin de valoriser le travail mené et de donner à voir les pratiques et possibilités d'usage des PNPP au plus grand nombre sous des formats lisibles et visuels :

- environ 5 fiches pratiques d'utilisation des PNPP sont rédigées, mises en page et imprimées.

- environ 5 courts témoignages vidéos sur des fermes sont produits afin de diffuser sous un autre format des exemples d'utilisations de ces alternatives.

#### COLLOQUE

Le forum est la suite logique des actions du projet explicitées précédemment. Il est un espace de mise en relation physique des personnes qui ont participé aux diverses étapes et de toutes celles intéressées par le sujet. Le colloque est le temps de restitution des actions du projet. Il doit aussi être un temps d'échanges pour réfléchir aux perspectives et donner des pistes concrètes de travail collectif. Le colloque se déroule sur deux jours (lieu à définir) et accueille un centaine de personnes.

Le programme prévisionnel du colloque est le suivant :

Jour 1 Matinée: Plénière introductive/ présentation des travaux menés autour du projet  
Après-midi: débat en groupe autour de questions et intervention débat en fin d'après midi autour d'un sujet choisi.

Soirée conviviale

Jour 2 Introduction de la journée

Débat en groupe sur les perspectives à donner aux échanges de la veille et sur la possibilité de mettre en place un réseau pérenne.

Calendrier : le colloque est organisé en novembre 2019. Pour que ce colloque puisse arriver en dernière action du projet, comme un espace, entre autre, de restitution, il faut qu'il ait lieu après le premier trimestre 2019. Cette date du mois de novembre est choisie pour répondre aux contraintes du calendrier agricole. La période de début d'hiver est une période propice pour mobiliser des paysan.ne.s. Des actes du colloque ainsi qu'une synthèse de ces actes seront rédigés et mis en page, afin de favoriser leur diffusion au plus grand nombre.

#### **Modalités de pilotage et de suivi du projet**

Le pilotage général du projet est assuré par un comité de pilotage associant la Confédération paysanne, Aspro-PNPP et l'ITAB (institut technique de l'Agriculture Biologique). Ce comité de pilotage a pour objet de décider des orientations globales du projet, de programmer et suivre les actions et d'assurer la coordination entre les différentes actions. Les membres du comité de pilotage sont les suivants :

1 membre du secrétariat national de la Confédération paysanne

2 membres de la commission pesticides de la Confédération paysanne

2 membres d'Aspro-PNPP

2 paysan.ne.s utilisateur.rice.s de PNPP

2 salarié.e.s de la Confédération paysanne

2 représentant.e.s de l'ITAB

C'est la Confédération paysanne qui anime le comité de pilotage. Il se réunit physiquement 1 à 2 fois pour chaque nouvelle action soit au maximum 8 rencontres tout au long du projet. Pour un suivi régulier et approfondi des actions, des réunions téléphoniques sont organisées entre les rencontres physiques.

### **Difficultés qui pourraient être rencontrées et moyens d'y répondre**

Nous imaginons deux difficultés principales pour un tel projet.

- La difficulté dans un premier temps à cibler les agriculteur.rice.s utilisateur.rice.s de PNPP sur le terrain. Le comité de pilotage du projet fera appel à la grande diversité d'acteurs du monde agricole intéressé.e.s par le sujet, au réseau d'Aspro-PNPP et aux partenaires identifiés.

- La disponibilité des paysan.ne.s pour participer aux diverses actions de ce projet. La Confédération paysanne, en relation avec la Fadear a construit une expérience importante dans l'animation et la mise en place de rencontres entre paysan.ne.s. Elle a l'habitude des contraintes des paysan.ne.s quant à leur activité professionnelle et sait s'organiser du mieux possible pour favoriser leur participation.

### **Résultats attendus, notamment en termes de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et des risques et des impacts associés**

**Préciser notamment l'utilisation potentielle des outils développés et des résultats obtenus par le public cible (organismes de recherche, conseillers agricoles, agriculteurs...).**

- Les informations et connaissances mutualisées lors de l'enquête, des rencontres d'échanges et du forum sont diffusées aux paysan.ne.s qui ont participé à ces diverses actions, aux réseaux de partenaires et plus largement à l'ensemble des organisations agricoles et instituts techniques intéressés par le sujet. Cet échange d'informations et de connaissances permet de diffuser plus largement les pratiques autour des PNPP et a donc nécessairement un premier résultat d'information et de sensibilisation d'acteur.rice.s plus ou moins informé.e.s au départ. L'accès pour les paysan.ne.s à une information plus riche et synthétisée qu'à l'heure actuelle les invitera nécessairement à se questionner sur leurs pratiques et à analyser les possibilités chez eux de mettre en œuvre l'usage des PNPP.

- Le travail d'enquête et les réunions d'échanges permettent de mieux comprendre les contraintes et raisons pour lesquelles des paysan.ne.s n'utilisent pas encore de PNPP même si cela les intéresse. Pour ceux.celles qui les utilisent déjà, ces travaux permettent de comprendre les contraintes auxquelles ils.elles sont confronté.e.s dans leur usage de ces alternatives. Analyser et synthétiser cette information permettra de proposer et d'ouvrir des pistes de travail, voir de lever des blocages ; d'aller plus loin dans la démarche de popularisation des PNPP ; et donc de viser une réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

- La Confédération paysanne est persuadée qu'une grande partie des changements de pratiques est liée à des échanges et rencontres entre paysan.ne.s. Les réunions d'échanges et la mise en relation au cours du projet de paysan.ne.s utilisateur.rice.s et non utilisateur.rice.s créera des dynamiques de groupes, formelles ou informelles, permettant la diffusion des pratiques entre les paysan.ne.s eux-mêmes.

- Ce projet sera aussi l'occasion d'établir un annuaire de paysan.ne.s prêts à être contactés par d'autres paysan.ne.s afin de partager leur savoir-faire autours des PNPP.

## 4 – Évaluation et valorisation du projet

### **Modalités d'évaluation des résultats du projet :**

**Fournir un panel d'indicateurs pour évaluer les résultats du projet.**

L'évaluation du projet est réalisée par le comité de pilotage. D'un point de vue général, le projet et les actions peuvent être évalués grâce à :

Des indicateurs quantitatifs :

- Nombre des participant.e.s aux rencontres d'échanges et au colloque. Des feuilles d'émargements aux réunions et une comptabilisation des participant.e.s au colloque sont prévues afin de connaître le nombre exact de participant.e.s à ces activités.

- Nombre de personnes indirectement touchées par la diffusion des outils produits. La diffusion des invitations aux événements, des rapports, des outils de communication et des actes du colloque au sein de la Confédération paysanne, de la FADEAR, de l'ensemble des réseaux et instituts techniques agricoles permettra de toucher un nombre de personnes conséquent.

Des indicateurs qualitatifs : Tous les documents produits (rapports, actes, fiches pratiques, interviews vidéo, etc) au cours du projet sont des indicateurs pour une évaluation qualitative du projet. Pourront s'y ajouter : des questionnaires d'évaluation à la fin de chaque rencontre d'échange et du colloque et des photos prises lors des rencontres d'échanges et du colloque.

Lien avec Ecophyto II : Un rapport intermédiaire et un rapport final détaillés sont transmis au représentant Ecophyto II en charge du suivi du projet. Cette personne est, à minima, destinataire des invitations pour les événements clés (comité de pilotage à mi-parcours, colloque).

### **Valorisation et communication sur les résultats**

Les résultats des actions sont diffusés et valorisés par les outils de communication et les rapports produits tout au long du projet. Voir plus haut. L'ensemble de ces documents est diffusé auprès des partenaires du projet et de l'ensemble des réseaux intéressés par celui-ci et ces résultats. Voir plus haut. Le colloque est aussi un espace important de valorisation des résultats. Il sera ouvert à des personnes autres que les participant.e.s directs du projet. Cette diffusion large des outils permet d'informer un nombre important de paysan.ne.s ainsi que de techniciens du monde agricole qui accompagnent les paysan.ne.s dans leur démarche de réduction des produits phytosanitaires. La diversité des supports produits dans leur forme (fiches pratiques, interviews, rapports, actes du colloques, etc) permet une valorisation maximale des résultats. Chaque support attire l'attention d'un public différent et répond à des besoins spécifiques.

## 5 – Le calendrier prévisionnel de réalisation

***Date de démarrage du projet : Les conventions démarrent toujours au plus tôt à la date de signature par le Directeur général de l'AFB. C'est également la date à partir de laquelle est prise en compte l'éligibilité des dépenses.***

2018-01-01

***Durée prévisionnelle du projet : Elle ne doit pas dépasser 36 mois (hors délai de remise des rapports, dont la durée est limitée à 6 mois complémentaires) et doit être ferme car elle détermine la date de fin d'éligibilité des dépenses.***

24

**Échéancier des opérations et tableau de synthèse indiquant le cas échéant par**

**opération le nom du responsable de l'opération, la structure dont il dépend et les partenaires impliqués** : *L'échéancier inclut notamment un point technique d'étape de remise d'un rapport intermédiaire et un point technique final de remise du rapport technique final. Ces points techniques sont réalisés avec le référent de l'action du plan Ecophyto II pour l'administration, par exemple lors d'un comité de pilotage ou de suivi.*

*Étude bibliographique et définition de l'enquête de terrain : janvier 2018 - juin 2018*

*Premier comité de pilotage physique : février 2018*

*Second comité de pilotage physique : mars 2018*

*Enquête de terrain : avril 2018 - décembre 2018*

*Troisième comité de pilotage physique : juin 2018*

*Rencontres d'échanges de pratiques : septembre 2018 - juin 2019*

*Quatrième comité de pilotage physique : octobre 2018*

*Éditions du premier lot de fiches pratiques : novembre 2018*

*Cinquième comité de pilotage physique : décembre 2018 - en présence du référent pour l'administration du plan Ecophyto II*

*Éditions du premier lot d'interviews vidéos : décembre 2018*

*Sixième comité de pilotage physique : mars 2019*

*Édition du second lot de fiches pratiques : juillet 2019*

*Édition du second lot d'interviews vidéos : juillet 2019*

*Septième comité de pilotage physique : Septembre 2019*

*Colloque : novembre 2019*

*Huitième comité de pilotage physique : décembre 2019 - en présence du référent pour l'administration du Plan Ecophyto II*

*Voir tableau Echéancier.*

**Documents attendus** : ***Préciser les livrables (rapports, brochures, logiciels, fiches techniques ...) et leur date de remise. Ces documents comprennent notamment a minima un rapport technique intermédiaire et un rapport technique final. Ces rapports sont remis au référent de l'action du plan Ecophyto II pour l'administration.***

*- dans les 6 mois suivants la date de signature du projet : rapport de l'étude bibliographique*

*- Novembre 2018: premier lot de fiches pratiques sur les PNPP*

*- Décembre 2018: premier lot de vidéos témoignages chez des paysan.ne.s utilisateur.rice.s de PNPP*

*- Juillet 2019: second lot de fiches pratiques sur les PNPP et second lot de vidéos témoignages chez des paysan.ne.s utilisateur.rice.s de PNPP*

*- Septembre 2019 : Rapport de capitalisation des enquêtes et des rencontres d'échanges. Ce rapport complétera l'étude bibliographique et comprendra une liste des plantes ou parties de plantes identifiées, associées à leurs usages et préparations.*

*- juin 2020 : actes du forum / document de synthèse des actes*

*S'ajoutent à ces documents le rapport intermédiaire et le rapport technique final rendus selon les délais fixés par la convention.*



## 6 – Analyse des enjeux et intérêts du projet pour le plan Ecophyto II et ses objectifs, lien éventuel avec les enjeux réglementaires

Le plan Ecophyto II vise à accompagner la réduction de l'usage de pesticides en favorisant, entre autres, la diffusion des alternatives. La Confédération paysanne est mobilisée depuis 30 ans (qu'elle a récemment fêté en Charente) afin d'apporter une diversité syndicale dans le monde agricole. Elle est de fait, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme français et porte dans ce paysage des valeurs de solidarité et de partage. Le projet pour une agriculture paysanne qu'elle défend avec constance intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole. Dans ce contexte, la Confédération paysanne est mobilisée depuis toujours sur le sujet des pesticides. Elle a fait partie des premières organisations agricoles à reconnaître les impacts de ces produits sur l'environnement et la santé des paysan.ne.s. Elle reconnaît aussi la massification de leur usage dans les 60 dernières années et la difficulté aujourd'hui pour les paysan.ne.s de s'en affranchir. Face à ces constat clés, la Confédération paysanne n'a eu de cesse depuis les débuts de son existence de défendre la possibilité pour les paysan.ne.s d'accéder sur leur ferme à des alternatives aux pesticides. A ce titre, elle est, avec Aspro-PNPP, un des acteurs principaux mobilisés sur le sujet des PNPP dont elle défend la fabrication et l'utilisation par toutes et tous. Le plan Ecophyto II intègre une diversité d'objectifs auxquels ce projet pourrait répondre en partie. D'abord il propose d'explorer des pratiques culturales économes en produits phytopharmaceutiques. Aujourd'hui peu connues les PNPP sont indéniablement une piste vers une agriculture moins consommatrice de pesticides. Mieux identifier ces pratiques, c'est se donner l'opportunité de les diffuser plus largement et de répondre ainsi à l'objectif d'inciter les paysan.ne.s faire évoluer leurs pratiques. La Confédération paysanne défend depuis toujours le projet d'une agriculture ou agroécologie paysanne nettement imprégnée d'une vision économe en intrants. Les enjeux réglementaires autour des PNPP sont importants et ce projet vise aussi à favoriser leur reconnaissance. En septembre 2006, la Loi d'Orientation Agricole interdit l'utilisation, la commercialisation et la détention des produits de protection des plantes n'ayant pas obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) nationale. Les PNPP sont concernées. Sans ces AMM, leur production et utilisation sont donc illégales. En décembre 2006, après une forte mobilisation, est voté, dans le cadre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, un amendement qui permet l'exclusion des PNPP de la réglementation des pesticides et stipule qu'elles doivent bénéficier d'une procédure simplifiée. C'est dans cette loi qu'est apparue l'expression «préparation naturelle peu préoccupante». S'ensuivent deux ans de concertations avec toutes les parties concernées. Le 23 juin 2009, le ministère publie le décret d'application n° 2009-792 relatif à la mise sur le marché des PNPP. Celui-ci apporte une définition officielle de ces préparations. Elles doivent : - être élaborées exclusivement à partir d'un ou plusieurs éléments naturels non génétiquement modifiés, - être obtenues par un procédé accessible à tout utilisateur final. Grâce à ce décret, une préparation naturelle ne peut être autorisée que si elle est du domaine public : aucun brevet ne peut limiter son utilisation. Cependant ce même décret précise que ces éléments naturels doivent faire l'objet d'une procédure d'inscription sur la liste communautaire des substances actives comme pour les pesticides, en complète contradiction avec l'amendement, qui les exclue des «produits phytopharmaceutiques». Ceci a pour effet de compliquer à tel point les demandes qu'il recrée implicitement l'interdit. Notre organisation a donc poursuivi son travail pour revenir sur le principe de ce décret et permettre à tout un chacun de produire, utiliser et vendre une préparation naturelle peu préoccupante. Pour que l'usage des PNPP se développe il faut une procédure d'autorisation simple et peu coûteuse. Nous l'avons finalement obtenue, après 10 ans d'efforts, dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et le décret et arrêté du 27 avril 2016. D'un point de vue réglementaire, les PNPP sont aujourd'hui composées soit: - De substances de base (règlement européen 1107/2009) ayant un «effet pesticide» sur les cultures mentionnées dans l'autorisation. Actuellement, une douzaine de substances de base sont autorisées ; - De substances

naturelles à usage biostimulant autorisées par voie réglementaire au niveau national. La liste autorisée, contient environ 150 plantes et parties de plantes. Outre la mise en commun, le partage et la diffusion de savoir-faire, il est donc aujourd'hui indispensable de comprendre et identifier les pratiques de terrain pour analyser leur cohérence avec les aspects réglementaires de cette problématique.

## **7 – Demande motivée de participation de l'AFB (dépenses éligibles, taux et montant de l'aide, conditions particulières...)**

*Le montant global de la subvention attribuée par l'AFB ne peut dépasser le montant le plus faible entre **75% du coût complet** du projet ou le montant de **l'assiette subventionnable** (cf. ci-dessous pour explications et exemples).*

*Lors du versement du solde, le/la chargé(e) de gestion de l'AFB effectue le contrôle financier en comparant le plan de financement aux dépenses réelles. Le plan de financement doit donc être rempli très soigneusement.*

Le coût total du projet « « Recensement et échanges de pratiques autour des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) » est de 157720 € dont 118290 € sont éligibles à subvention.